

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 1 de 13

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : ISOPROPANOL
Nom de la substance : propane-2-ol
Numéro d'index : 603-117-00-0
No CAS : 67-63-0
N° CE : 200-661-7
Inscription CE : 01-2119457558-25-xxxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation de la substance ou du mélange : Utilisations identifiées : Voir le tableau de la première page de l'annexe pour un aperçu complet des utilisations identifiées.

Utilisations déconseillées : Aucune utilisation déconseillée n'est actuellement identifiée.

Notes : Vérifier la qualité du produit avant de se référer à un scénario d'exposition joint à cette fiche de données de sécurité : les scénarios d'exposition donnés ne sont pas liés à la qualité du produit.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique : Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Liquides inflammables Catégorie 2 --- H225

Irritation des yeux Catégorie 2 --- H319

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Système nerveux central H336

Pour le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

Effets indésirables les plus importants

Santé humaine : Voir la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physiques et chimiques : Voir la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 2 de 13

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

Effets potentiels sur l'environnement : Voir la section 12 pour des informations sur l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :



Pictogrammes de danger :

Mot de signalisation :

Danger

Contient :

✓ propane-2-ol

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H319 Provoque une irritation sévère des yeux.

H336 Peut provoquer des somnolences ou des vertiges.

Recommandations de sécurité :

La prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter l'inhalation de poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Réponse :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes ; retirer les lentilles de contact si possible ; continuer à rincer.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et s'assurer qu'elle peut respirer facilement. En cas de malaise, appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin.

Stockage :

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

2.3 Autres risques :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques :

Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Informations toxicologiques :

Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1 Substances :

Composant	Classification	Concentration *
propane-2-ol Numéro d'index : 603-117-00-0 Numéro CAS : 67-63-0 N° CE : 200-661-7 Enregistrement CE : 01-2119457558-25-xxxx	Flam. Liq.2 - H225 Irritation des yeux 2 - H319 STOT SE3 - H336	>= 90 - <= 100

Pour le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Conseils généraux :

Supprimer l'exposition, poser.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 3 de 13

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

Transférer à l'air libre.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Si la personne est inconsciente, l'allonger sur le côté.

Consulter un médecin en cas d'exposition importante.

Au contact de la peau :

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Se rendre dans un hôpital ophtalmologique si possible.

En cas d'ingestion :

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau.

Ne laissez jamais une personne inconsciente boire (ou manger).

NE PAS faire vomir.

En cas de vomissements, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissures ne pénètrent pas dans les poumons.

Appelez immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes :

L'inhalation de fortes concentrations de vapeur peut provoquer des symptômes tels que des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

Effets :

Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des mesures

Traitement

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés

Utilisez de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre asséchante ou du dioxyde de carbone.

Agents d'extinction inappropriés

Jet d'eau puissant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques à la lutte contre l'incendie :

La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Le recul du feu est possible sur une distance considérable.

Produits de combustion dangereux :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Porter un masque à air comprimé en cas d'incendie

Le port de vêtements de protection appropriés est nécessaire (combinaison chimique).

Autres conseils :

Refroidir les conteneurs fermés à proximité de l'incendie avec de l'eau pulvérisée.

Augmentation de la pression sous l'effet de la chaleur - risque de fissuration.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée.

Il ne doit pas s'écouler dans le réseau d'égouts.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Page 4 de 13

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Précautions personnelles

Utiliser des équipements de protection individuelle.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Utiliser des équipements de protection individuelle.

Tenir les personnes non protégées à l'écart.

Assurer une ventilation adéquate.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts.

Éviter la pénétration dans le sol.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Contenir le déversement et le recueillir avec des matériaux absorbants non combustibles (par exemple, sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le transférer dans un conteneur en vue de son élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour des informations sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité :

Conseils de sécurité pour la manipulation :

Conserver dans un récipient hermétiquement fermé.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser des équipements de protection individuelle.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

En cas d'urgence, des douches oculaires doivent être disponibles à proximité.

Mesures d'hygiène :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Interdiction de fumer, de manger et de boire sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant chaque pause et à la fin de la journée de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les produits incompatibles

Exigences relatives aux aires de stockage et aux conteneurs :

Conserver dans l'emballage d'origine.

Stocker dans un endroit équipé d'un sol résistant aux solvants.

Les matériaux non appropriés pour les conteneurs sont Aluminium ; polystyrène ; caoutchouc éthylène-propylène-diène ; caoutchouc butyle ; caoutchouc naturel.

Conseils sur la protection contre les incendies et les explosions :

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Prendre des mesures pour éviter la génération de charges électrostatiques.

N'utiliser que dans une zone équipée d'un matériel antidéflagrant.

Détails des conditions de stockage :

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Page 5 de 13

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

Ne pas exposer à la lumière directe du soleil.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage mixte :

Incompatible avec les agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Matériaux d'emballage appropriés :

Acier inoxydable.

7.3 Utilisation finale spécifique

Utilisation spécifique :

Utilisations identifiées : voir le tableau de la première page de l'annexe pour un aperçu complet des utilisations identifiées.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Le produit ne contient aucun ingrédient pour lequel des valeurs d'exposition ont été établies.

Composant : propane-2-ol CAS No 67-63-0

Dose dérivée sans effet (DNEL) / effet minimum dérivé (DMEL)

DNEL Travailleurs, long terme - effets systémiques, Contact avec la peau : 888 mg/kg pc/jour

DNEL Travailleurs, long terme - effets systémiques, Inhalation : 500 mg/m³

DNEL Consommateurs, long terme - effets systémiques, Contact avec la peau : 319 mg/kg pc/jour

DNEL Consommateurs, long terme - effets systémiques, Inhalation : 89 mg/m³

DNEL Consommateurs, long terme - effets systémiques, Ingestion : 26 mg/kg pc/jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 140,9 mg/l

Eau de mer : 140,9 mg/l

Rejets intermittents : 140,9 mg/l

Station d'épuration des eaux usées : 2251 mg/l

Sédiments : 552 mg/kg d.w.

Sol : 28 mg/kg

Intoxication secondaire : 160 mg/kg d'aliments

Autres limites d'exposition professionnelle

Belgique. VLEP, moyenne pondérée dans le temps (MPT) :

200 ppm, 500 mg/m³

Belgique. VLEP, limite d'exposition à court terme (LECT)

400 ppm, 1 000 mg/m³, (15 minutes)

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Voir les mesures de protection aux sections 7 et 8.

Équipements de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée.

En cas de formation d'aérosol ou de brouillard, utiliser une protection respiratoire appropriée.

Type de filtre recommandé : A

Filtre combiné : A-P2

En cas d'exposition prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome.

L'équipement doit être conforme à la norme EN 14387

Protection des mains

Recommandation : Gants de protection conformes à la norme EN 374.

Respecter les prescriptions relatives à la perméabilité et au temps de trempage, telles qu'elles sont fournies par le fournisseur de gants.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 6 de 13

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

Il convient également de tenir compte des conditions locales d'utilisation, telles que le risque de coupure, l'usure et le temps de contact.

Les gants de sécurité doivent être remplacés lorsqu'ils sont usés.

Matériau : caoutchouc nitrile

Temps de pénétration : \geq 8 h

Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériau : caoutchouc fluoré

Temps de pénétration : \geq 8 h

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matière : caoutchouc butyle

Temps de pénétration : \geq 8 h

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Avis :

Lunettes de protection contre la poussière

Protection de la peau et du corps

Avis :

Vêtements de protection résistant aux solvants.

Gestion de l'exposition environnementale

Conseils généraux :

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts.

Éviter la pénétration dans le sol.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique :	liquide
Couleur :	incolore, clair
Odeur :	alcoolique
Valeur seuil de l'odeur :	Pas de données disponibles
Point de fusion/trajectoire :	-89 °C
Point d'ébullition/plage d'ébullition :	82 °C
	Méthode : ASTM D1078
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Limite supérieure d'explosion :	13 %(V)
Limite inférieure d'explosion :	2 %(V)
Point d'éclair :	12 °C
	Méthode : ASTM D 56
Température d'auto-inflammation :	> 350 °C
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Température de décomposition auto-accélérée (SADT) :	Pas de données disponibles
pH :	Pas de données disponibles
Viscosité	
Viscosité dynamique :	2,5 mPa.s (20 °C)
Viscosité cinématique :	2,66 mm ² /s (25 °C)
	Méthode : ASTM D 7042
Délai de péremption :	Pas de données disponibles
Solubilité	
Solubilité dans l'eau :	complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de données disponibles
Taux de décomposition :	Pas de données disponibles
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	log Pow : 0,05
Stabilité de la dispersion :	Pas de données disponibles

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 7 de 13

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

Pression de vapeur : 43 hPa (20 °C)
Densité relative : Pas de données disponibles
Poids spécifique en vrac : Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative : > 1
(Air = 1,0)
Caractéristiques des particules : Pas de données disponibles

9.2 Autres informations

Substances explosives : Le produit n'est pas explosif
Il peut y avoir un risque d'explosion en cas de mélange
vapeur/air.
Propriétés oxydantes : non oxydant
Taux d'évaporation : 3,9
(acétate de n-butyle = 1)
Poids moléculaire : 60,10 g/mol

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Avis :

Pas de décomposition si le produit est stocké et appliqué comme indiqué.

10.2. Stabilité chimique

Avis :

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Réactions dangereuses possibles

Réactions dangereuses :

Formation possible de peroxyde.

Note :

Il peut y avoir un risque d'explosion en cas de mélange vapeur/air.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter :

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matériaux à éviter :

Agents oxydants forts, amines, aldéhydes, alcanolamines, alcalis, acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux :

En cas d'incendie : Oxydes de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Composant : propane-2-ol CAS No 67-63-0

Toxicité aiguë

Oral

LD50 : 5840 mg/kg (Rat) (Test de ligne directrice OCDE 401)

Inhalation

LC50 : > 25 mg/l (Rat ; 6 h ; vapeurs) (Test de ligne directrice OCDE 403)

Peau

LD50 : 13900 mg/kg (lapin) (Test de ligne directrice OCDE 402)

Irritation

Peau

Résultat :

Pas d'irritation de la peau (test OCDE 404)

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Page 8 de 13

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

Dégraisse la peau, qui peut devenir sèche et rugueuse.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une dermatite.

Yeux

Résultat :

Irritation des yeux (test de ligne directrice OCDE 405)

Les éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer de fortes douleurs.

Les vapeurs sont irritantes.

Sensibilisation

Résultat :

non sensibilisant (test de Buehler ; peau ; cochon d'Inde) (test de ligne directrice OCDE 406)

Effets CMR

Cancérogénicité :

CSEO : 5 000 ppm

(négatif, souris, mâle et femelle)(Inhalation ; 0, 500, 2500, 5000 ppm ; 78 semaines ; Fréquence de traitement : 5 jours/semaine)(Test de ligne directrice OCDE 451)

Propriétés de la CMR

Cancérogénicité : sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont montré aucun effet mutagène.

Les tests in vivo n'ont révélé aucun effet mutagène.

Tératogénicité : Aucun effet sur ou à travers la lactation.

Toxicité pour la reproduction : Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vitro

Résultat :

négatif (test de mutation inverse bactérienne ; Salmonella typhimurium ; avec et sans activation métabolique) (test de ligne directrice OCDE 471)

négatif (test de mutation génétique in vitro sur cellules de mammifères ; cellules CHO (ovaire de hamster chinois) ; avec et sans activation métabolique) (test de ligne directrice OCDE 476)

Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (Test du micronoyau in vivo ; Souris, mâle et femelle) (intrapéritonéal ;) (Test de ligne directrice OCDE 474)

Tératogénicité

NOAEL Maternelle : 400 mg/kg pc/jour

NOAEL Développement : 400 mg/kg pc/jour

(Rat, Sprague-Dawley)(Oral)(Test de ligne directrice OCDE 414)

Aucun effet secondaire.

Toxicité pour la reproduction :

NOAEL Parent : 853 mg/kg pc/jour (Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération ; Rat, wistar, mâle et femelle) (Oral) (Test de ligne directrice OCDE 415)

Aucun effet négatif.

NOAEL Parent : 500 mg/kg pc/jour (Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations ; Rat, Sprague-Dawley, mâle et femelle) (Oral) (Test de ligne directrice OCDE 416)

Aucun effet négatif.

Toxicité pour certains organes cibles

Exposition unique

Inhalation :

Organes cibles : système nerveux central.

Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

Exposition répétée

Notes :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 9 de 13

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

Des études d'exposition répétée par voie orale et par inhalation ont montré des effets sur des organes cibles chez les rats mâles (reins) et sur des organes cibles chez les souris mâles et femelles (thyroïde) par des mécanismes d'action non pertinents pour l'homme.

Autres propriétés toxiques

Risque d'aspiration

Risque d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations complémentaires

Données relatives au produit

Perturbateurs endocriniens

Evaluation :

Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Composant : propane-2-ol CAS No 67-63-0

Toxicité aiguë

Poisson

LC50 : 9 640 mg/l (Pimephales promelas, mortalité ; 96 h) (test d'écoulement ; test de ligne directrice OCDE 203)

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

LC50 : 9,714 mg/l (Daphnia magna, taux de mortalité ; 24 h) (test statique ; ligne directrice de l'OCDE 202)

algues

CE50 : > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus ; 72 h)

CME0 1000 mg/l (algues ; 8 d)

Bactéries

EC50 : > 100 mg/l (Bactéries) aucune action nocive

12.2 Persistance et dégradabilité :

Composant : propane-2-ol CAS No 67-63-0

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat :

La transformation due à l'hydrolyse n'est pas significative.

La transformation due à la photolyse n'est pas significative.

Biodégradabilité

Résultat :

53 % (aérobie ; eaux usées domestiques ; en rapport : consommation d'O₂ ; durée d'exposition : 5 d) (directive 67/548/CEE, annexe V, C.5.) Facilement biodégradable.

12.3 Bioaccumulation :

Composant : propane-2-ol CAS No 67-63-0

Bioaccumulation

Résultat :

log Pow 0,05 (25 °C)

Aucune bioaccumulation n'est prévue.

12.4 Mobilité dans le sol :

Composant : propane-2-ol CAS No 67-63-0

Mobilité

Eau : Le produit est soluble dans l'eau.

Sol : Mobile dans le sol

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Données relatives au produit

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 10 de 13

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Résultat :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composant : propane-2-ol CAS No 67-63-0

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Résultat :

La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

La substance n'est pas très persistante et hautement bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Données relatives au produit

Perturbation endocrinienne potentielle :

Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

12.7 Autres effets indésirables

Données relatives au produit

Informations écologiques supplémentaires

Résultat :

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts.

Éviter la pénétration dans le sol.

SECTION 13 : Instructions relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Produit :

L'élimination avec les déchets normaux est interdite.

Une élimination spéciale est requise conformément aux réglementations locales.

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Contactez le service de gestion des déchets.

Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballage contaminé :

Vider soigneusement les récipients usagés.

L'emballage peut être réutilisé après un nettoyage approfondi.

Si la réutilisation n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Ne pas brûler ou manipuler le récipient vide avec un chalumeau.

Risque d'explosion.

Numéro de la liste européenne des déchets (EWCN) :

Il n'est pas possible d'attribuer un code de déchet conformément au catalogue européen des déchets pour ce produit, car l'utilisation prévue impose l'attribution d'un code.

Le code des déchets est établi en consultation avec l'autorité régionale chargée de l'élimination des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1219

14.2. Dénomination appropriée de la cargaison conformément aux règlements types de l'ONU

ADR ISOPROPANOL

RID : ISOPROPANOL

IMDG : ISOPROPANOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR : 3

(Étiquettes ; Code de classification ; N° d'identification du

danger.. ; Code de restriction des tunnels) : 3 ; F1 ; 33 ; (D/E)

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 11 de 13

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

Classe RID : 3
(Étiquettes ; Code de classification ; Numéro d'identification du danger) : 3 ; F1 ; 33
Classe IMDG : 3
(Étiquettes ; EMS) : 3 ; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement selon l'**ADR** : non
Dangereux pour l'environnement selon le **RID** : non
Pollution marine selon le code **IMDG** : non

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Expire.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable au produit tel qu'il est livré.

SECTION 15 : Informations statutaires

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Données relatives au produit

Autres réglementations :

FDS mise à jour conformément au règlement (UE) 2020/878

Composant : propane-2-ol CAS No 67-63-0

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :

Les substances/mélanges ne sont pas couverts par cette législation.

UE. REACH, Annexe XVII, Restrictions de commercialisation et d'utilisation (Règlement 1907/2006/CE) :

Item Neg : , 40 ; Pour les utilisateurs professionnels uniquement ; Listé

Item Neg.. : , 75 ; Listé

Nég. d'article , 3 ; Listé

Directive 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I :

Exigences pour les établissements à seuil bas : 5 000 tonnes ; Partie 1 : Catégories de substances dangereuses ;

P5c : Liquides inflammables, catégorie 2 ou 3 non couverts par P5a et P5b. Les informations données sont valables si le produit est stocké en dessous de son point d'ébullition et à une pression de 1013 hPa.

Exigences pour les établissements à seuil élevé : 50 000 tonnes ; Partie 1 : Catégories de substances dangereuses ; P5c : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par P5a et P5b. Les informations données sont valables si le produit est stocké en dessous de son point d'ébullition et à une pression de 1013 hPa.

État de la notification

propane-2-ol :

Liste réglementaire	Notification	Numéro de notification
VN INVL	OUI	
TH INV	OUI	55-1-05311
TH INV	OUI	2905.12
PHARM (JP)	OUI	
AU AIICL	OUI	
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	200-661-7
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	KE-29363
ENCS (JP)	OUI	(2)-207

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 12 de 13

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

ISHL (JP)	OUI	2-(8)-319
JEX (JP)	OUI	(2)-207
ISHL (JP)	OUI	(2)-207
NZIOC	OUI	HSR001180
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ONT INV	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications (fiche de données de sécurité révisée)

Alignement sur la réglementation : règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Liste des phrases pertinentes (code et texte intégral comme mentionné dans les sections 2 et 3)

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H319 Provoque une irritation sévère des yeux.

H336 Peut provoquer des somnolences ou des vertiges.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
BCF	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service (Service des résumés chimiques)
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou reprotoxique
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	Dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Liste européenne des substances notifiées
ENCS (JP).	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP).	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé industrielles.
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
LC50	concentration létale 50
LOAEC	concentration la plus faible à laquelle un effet néfaste a été observé
LOAEL	dose ou concentration la plus faible à laquelle un effet néfaste a été observé
DMEO	dose ou concentration la plus faible à laquelle un effet a été observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	n'est plus polymorphe
NOAEL	Concentration NOAEC à laquelle aucun effet néfaste n'a été observé dose ou concentration à laquelle aucun effet indésirable n'a été observé Concentration CSEO sans effet observé
NOEL	dose ou concentration à laquelle aucun effet n'a été observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEL	valeur limite d'exposition professionnelle

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page 13 de 13

Version 2.1

Date de révision : 04-06-2024

Date d'impression : 19-12-2024

Nom commercial : ISOPROPANOL

ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste de la pharmacopée
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits et substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° d'aut. REACH	Numéro d'autorisation REACH
N° Conseil REACH..	Numéro de consultation REACH de la demande d'autorisation
N° d'aut. REACH UK	Numéro d'autorisation REACH au Royaume-Uni
N° UK REACH conseil	Numéro de consultation REACH UK de la demande d'autorisation
N° d'enreg REACH UK	Numéro d'enregistrement REACH au Royaume-Uni
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taiïwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA US.	Loi sur le contrôle des substances toxiques
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes et matières biologiques
UN INVL	Vietnam. Inventaire national des produits chimiques
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Plus d'informations

Principales références bibliographiques et sources de données :

Les informations du fournisseur et les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ont été utilisées pour produire cette fiche de données de sécurité.

Méthodes utilisées pour le pr :

La classification des risques pour la santé humaine, des risques physiques et chimiques et des risques pour l'environnement a été établie à partir d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Conseils pour la formation :

Les travailleurs doivent être régulièrement formés à la manipulation sûre des produits sur la base des informations fournies dans la fiche de données de sécurité et des conditions locales du lieu de travail. Les exigences nationales en matière de formation des travailleurs à la manipulation des substances dangereuses doivent être respectées.

Autres informations :

Les informations fournies ici sont correctes et complètes au mieux de nos connaissances à la date d'émission de cette fiche de données de sécurité. Les informations ne concernent que le produit nommé et ne garantissent pas la qualité et l'exhaustivité des propriétés du produit, ou dans le cas où le produit est utilisé avec d'autres produits ou dans tout autre processus.